

LA COMMISSION NATIONALE DE SELECTION

Elle est composée :

- **Du Directeur des Equipes de France,**
- **Des Entraîneurs Nationaux** des catégories d'âge concernées,
- **De tout intervenant extérieur jugé nécessaire,** à la demande du DEF, et pouvant nous donner un avis éclairé grâce à **son expertise technique, ou sa compétence professionnelle,** tels que :
 - Le Responsable de l'arbitrage National,
 - Le Médecin des Equipes de France,
 - Le(s) Psychologue(s) du sport attiré(s) aux athlètes,
 - Le(s) Préparateur(s) Physique(s) des équipes de France en cas de tests d'évaluation physique,
 - Et de **l'expertise de certains hauts gradés** si nécessaire.

Elle rend une proposition au DTN